M. Bondoul connaît à fond toutes ces questions. Il a toujours été l'ami des ouvriers qui ne se représentent pas de l'avoir dit. « Souvenez-vous, s'écrie M. Hoche, en terminant, que les ouvriers repoussent de plus en plus précisément l'orientation à gauche. N'oyez-vous qu'un seul mot d'ordre : En avant, gauche ! gauche ! et vive la République !»

L'orateur, qui s'exprime avec conviction et talent, produit une grande impression sur l'ensemble. On l'applaudit à tout rompre.

M. Gildas donne la parole à M. Maxime Lecomte.

Discours de M. Maxime Lecomte

Au milieu du silence ambitieusement établi, M. Maxime Lecomte commence :

Vous les connaissez et il vous appartient de les apprécier.

M. Maxime Lacomte précise la portée politique du débat d'octoral, l'enjeu du scrutin. Il montre ce qu'est M. Bondoul, ce qu'il représente, les garanties qu'il offre à ses électeurs et par contre combien il est difficile de donner sa confiance à son concurrent. *Est il bon de gouver la majorité ou de donner un appoint au petit groupe des radi ls qui ne peut avoir aucune sérieuse influence?* Mais la question est particulièrement grave ; le régime des boissons, la question des houilleurs de cru intéresse au plus haut point notre région.

« M. Dansette a pris position dans cette question, et, si j'en crois la *Dépêche* de mercredi dernier, il a dit : nous voulons que l'on supprime le privilège des houilleurs de cru *ou tout au moins qu'on le réglemente.*

— Mais *nous, nous voulons la suppression*; la réglementation serait une duperie. Et la question est difficile. Avec l'prélèvion de la ; ttesse et l'inexpérience de ces cates questions, M. Dansette a dit : « la fraude s'étend comme une lèpre, *sur la moitié de la France* — et il faut tenir compte des déclarations des bouilleurs. Nous avons la très heureuse chance d'avoir *un ministre des Finances qui a réclamé hardiment l'abolition du privilège*, l'égalité devant l'impôt, et pour le soutenir vous louverriez non un ami, mais *un adversaire*, qui représenté disposé à accepter la réglementation!

Mais ce serait le triomphe des bouilleurs! Je les entends soutenir que le Nord se désintéresse de la question, qu'il n'y tient pas de tout, que son agitation est factice, puisque la suffrage universel appelé à se prononcer sur la politique du cabinet Robet, qui ses résolutions, les combat carrément.

Et cependant il faut de l'argent par les réformes et pour les réformes ; il faut venir au secours des petits et des faibles ; il faut allégeir le fardeau des travailleurs. On n'y peut arriver que par une meilleure répartition des charges publiques entre les diverses régions de la France et entre les citoyens, suivant leurs facultés. Seul M. Bondoul peut utilement, efficacement servir cette politique large, généreuse, vraiment républicaine, démocratique, vraiment sociale, digne de la France et des électeurs du Nord.

Le triomphe oratoire de M. Maxime-Lecomte est encore plus complet à la Bassée qu'à Saint-Amand. La fin de son discours a été, dans une tempête d'acclamations. Les cris de : vive Bondoul ! vive la République ! se croisent, puissants par cêt politiques.

M. Dansel remercie chaleureusement les *deux orateurs au nom de l'assemblée.*

RALLIEMENT SOCIALISTE

Puis M. Creton, délégué du parti socialiste d'Armentières, vient déclarer que toutes les voix de M. E. Schœr se porteront dimanche sur le nom de M. Bondoul, le seul candidat républicain.

Il met les électeurs en garde contre les *manœuvres des Dansettistes qui, paient grassement* des porteurs pour distribuer des bulletins du nom d'E. Schœr qui n'est plus candidat et cherchent ainsi à égarer les suffrages.

La séance est levée ensuite dans un cri formidable de Vive la République !

A Aubers

A Aubers, deux conférences ont été faites dans la soirée par M. Guillemin, député du Nord.

M. Guillemin a défendu la candidature de M. Fl. Bondoul en langue excellente et a recueilli de nombreux applaudissements.

Examinant la candidature de M. Dansette, M. Guillemin demande quel utilité il y aurait pour le corps électoral à voir grossir d'une unité l'infime minorité réactionnaire ?

Ce n'est pas là de pareilles gens que les réformes d'ut pas, ce n'est pas de cette façon que les agriculteurs verront leurs intérêts sérieusement défendus.

M. Guillemin a fait un exposé très clair, très précis des services rendus à la cause représentant, à l'agriculture et à l'industrie par M. Fl. Bondoul.

Il dit que jamais place n'a été mieux indiquée que celle de M. Bondoul au Parlement.

Chacun des discours de M. Guillemin a été accueilli par des applaudissements prolongés et des cris répétés de : Vive Bondoul !

Le courant sympathique en faveur de ce dernier s'accentue de plus en plus.

A Houplines

Une réunion électorale était organisée hier, à huit heures du soir, à l'estaminet du *Sapeur-Pompier*, à Houplines.

Huit cents hommes et femmes, la salle du premier étant trop petite, pour la réunion étaient présents et vingt quatre à cinq cents électeurs remplissaient la salle, d'autres qui n'avaient pu trouver place étaient dans l'escalier, dans la cour et jusqu'à la rue.

Parmi les électeurs, on remarquait M. Louis Dansette, maire de la ville, M. Lagrillière, *Truphème*, *Dumesnil*, *Louis Leroy*, Leiun, Becquart, Degré, etc., etc.

La présidence de réunion a été prise par les trois quarts de l'assistance à Henri Delattre et les assesseurs sont MM. Leroy et Teneur. A la contre épreuve, une vingtaine de partisans de M. Jules Dansette, le candidat réactionnaire, lèvent la main.

M. Delattre, en prenant possession de la présidence, invite les auditeurs à écouter les orateurs en silence, et à ne pas demander, demandant à être entendus, satisfaction leur sera donnée, puis il donne la parole à M. Werquin.

Discours de M. Werquin

L'honorable avocat dit qu'il laissera les personnalités de côté et n'abordera que les questions de principes laissant aux auditeurs le soin de discuter les qualités du bon droit. Malgré les assurances des partisans de M. Dansette, dit-il, ce dernier ne sera pas élu, car tous les républicains, à quelques nuances qu'ils appartiennent, vendront se ranger sous le drapeau que tient si dignement M. Bondoul.

Le citoyen Lecher, ajoute-t-il, ne s'est pas désisté d'une façon formelle en faveur de M. Bondoul, mais il a dit de voter pour la vraie République. Le doute n'est donc pas permis.

Un autre motif de ne pas voter le candidat réactionnaire c'est l'attitude de ceux qui au premier tour ont voté pour M. Desrousseaux et qui n'approuvent pas M. Jules Dansette le contingent de leurs suffrages, car M. Dansette n'est pas le candidat que préfèrent les cultivateurs.

Après avoir parlé du mouvement boulangiste et d'ailleurs dans du parti républicain, le gouvernement a eu le tort de s'appuyer sur la droite, ce qui a causé cette mauvaise impression.

Mais, depuis quelques temps, le gouvernement fait un à-gauche et se rapproche des radicaux et des socialistes.

M. Werquin fait lecture ensuite M. Robert, rédacteur en chef du *Progrès du Nord* d'avoir formé le Cercle progressiste qui amènera le triomphe des réformes. Il rappelle le remarquable discours prononcé par M. Bourgeois dans lequel il a recommandé aux républicains d'oublier ce qui le divise et de n'unir pour mieux rallier. L'orateur fréquemment applaudi, dit qu'il est nécessaire d'obtenir des lois sur les assurances contre les accidents et les retraites ouvrières, cette année, ce sera avec le vote d'un budget bien équilibré les principales questions à faire aboutir aussi tôt.

Parlant ensuite de la réforme de l'impôt qu'on propose sur le revenu, M. Werquin dit qu'il propose une mesure plus énergique, c'est l'impôt sur le capital, mais il ajoute qu'il faut d'abord prendre ce qu'on peut obtenir. (Applaudissements répétés.)

Vous avez devant vous deux candidatures, celle de M. Bondoul, républicain progressiste, qui depuis trente ans est sur la brèche pour la défense de la République (*cris de Vive* Bondoul !) et M. Jules Dansette, qui se dit républicain et qui a la concours de la *Dépêche*, de la *Vraie République* et de la *Croix du Nord*; c'est tellement un vrai républicain que lui et ceux qui soutiennent sa candidature chassaient de leurs réunions les ouvriers qui chantaient la *Marseillaise* en *bravos enthousiastes*.

La situation est nette : d'une part, M. Dansette qui veut reculer et remettre en question toutes les conquêtes de la révolution de 1889, s'il entre à la Chambre c'est pour démolir les lois que la République nous a données et en particulier les lois scolaire et militaire.

D'autre part, vous voyez M. Bondoul qui tient le drapeau de la démocratie et les radicaux comme nous, nous disent : Vous devez voter pour M. Bondoul !

Une triple salve d'applaudissements accueille la conclusion du remarquable discours de M. Werqu n qui a été chaleureusement applaudi, dès le début de la fête de l'obstruction, mais devant l'attitude de l'assistance, ils se décident à ne plus interrompre.

Discours de M. Péquen

Un des principaux interrupteurs, M. Péquen monte à la tribune et veut défendre la candidature de M. Jules Dansette, il parle du Panama, des chemins de fer du Sud, il s'étonne que M. Bondoul ne vienne pas lui-même défendre sa candidature. J'ai beau regarder, dit-il, je ne vois pas le candidat.

— Et pourtant j'y vois, répond une voix. Et M. Bondoul traversant la foule, s'avance aux acclamations de toute la salle, qui l'applaudit à outrance.

Le défenseur de M. Dansette ne sait plus quelle contenance tenir, et finalement, en voyant le candidat républicain arriver à la tribune, il s'éclipse prestement au milieu des huées qui le conspuent.

Discours de M. Brackers-d'Hugo

M. Brackers-d'Hugo vient répondre à l'orateur précédent, il annonce qu'il sera bref, car, dit-il, vous êtes impatient d'entendre M. Bondoul, il est le vrai vainqueur. Cet homme qu'on dit malade se porte à merveille.

L'orateur a raison, M. Bondoul qui vient d'Erquinghem, a fait à pied la distance qui sépare le quartier de Lille d'Erquinghem, c'est-à-dire huit à dix kilomètres au minimum.

Il est là, continue M. Brackers et prêt à prouver qu'il est toujours disposé à dépenser ses forces et son énergie dans l'intérêt de la patrie et de la République. (Applaudissements prolongés.)

On a dit tout à l'heure qu'on n'avait pas besoin d'avocats ; nous ne sommes pas les avocats de M. Bondoul, mais ceux de la République que nous avons toujours défendue et que nous défendrons toujours.

M. Werquin, vous a dit qu'il était radical et qu'il soutiendrait les vrais radicaux en faveur de M. Bondoul. Eh bien ! voilà une opportunité et je m'en flatte. On a crié : Panama, mais citoyens, si dans une famille il y a un infâme qui vient de tuer Lilli à l'honneur, est-ce que la honte doit en rejaillir sur la famille entière ? Non, n'est-ce pas, les fautes sont personnelles et s'il y a en des hommes qui ont prévaliqué, ils ont été chatiés et les hommes qui trahissent de leur mandat, nous n'en voulons pas et nous les rejetterons toujours de notre sein (Vives marques d'approbation).

Je vous mets au défi vous qui avez crié : Panama ! de trouver dans la vie de M. Bondoul un acte quelconque qui puisse lui être reproché.

Des bravos unanimes soulignent cette déclaration de l'orateur et la salle comme un seul homme chante la *Marseillaise* et crie à plusieurs reprises : « Vive Bondoul ! Vive la République ! » Dans la rue, les mêmes acclamations retentissent. Les partisans de M. Dansette ne sont pas sortis.

Oui, citoyens, vous voulez la République, qui est le gouvernement de tous et par tous et sans la République qui est le seul qui dit quelqu'un ici vous serire zéro, car c'est la République qui a donné le suffrage universel. (Applaudissements.)

En France, tout le monde doit vouloir la République et vous ne vous laisserez pas prendre à l'étiquette de républicains dont se pare M. Dansette qui est si républicain à l'eau de rose. — A l'eau bénite, ajoute la foule — et qui prendra ses inspirations à Rome.

La lettre de M. Raoul des Rotours est bien applaudie sur ce point quand elle dit vous voterez pour *Dansette* de qui vous tenez vos suffrages.

Réactionnaire vous êtes, M. Dansette et vous ne pouvez vous ranger sous la bannière du gouvernement.

Ce dernier vous a jeté dans le chaleureux appel en faveur de la candidature Bondoul.

Il montre aux agriculteurs le haut intérêt qu'ils ont à élire un représentant républicain qui trouvera auprès des pouvoirs publics, des hommes vraiment sérieux quand il viendra défendre les intérêts de la culture.

Il demande enfin aux électeurs de Comines et de Sainte-Marguerite de voter en masse pour leur concitoyen qui est en même temps leur camarade, il leur demande de voter pour Florent Bondoul.

☆

Une salve de bravos accueille ce discours interrompu à diverses reprises par des applaudissements.

M. Becquart propose d'entonner un vival en l'honneur de Florent Bondoul et un autre vivat en l'honneur du rédacteur du *Progrès du Nord* qui vient de défendre et chaleureusement la candidature du conseiller général de Quesnoy.

Le séance « vivats » sont chantés, après quoi la foule sort pour se rendre à l'estaminet du *Vieux Soldat*, situé à trois cents mètres de là.

Tout le long du parcours, une centaine d'ouvriers et de cultivateurs chantent le refrain qui suit, refrain peu aimable, mais expressif :

Vive la République, vive
Vive la République
A bas Dansette et tout' sa clique
Vive la République !

A l'estaminet du *Vieux Soldat*, nouvelle halte terminant la journée en nouveaux vivat en l'honneur du candidat républicain.

Au moment où notre collaborateur Lagrillière monte en voiture pour se rendre à la gare de Quesnoy, la foule chante la *Marseillaise* et crie : Vive la République ! Vive Bondoul !

M. Jules Dansette a peut-être agi sagement en ne venant pas à Sainte-Marguerite. Il y eut certainement été hué.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

CHAMBRE

Séance du 6 juin

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Brisson, président.

La Chambre adopte l'urgence déclarée, un projet de loi relatif aux règles à établir pour la mise en route des recrues.

LE RÉGIME DES BOISSONS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de réforme des boissons.

Discours de M. Le Chevalier

M. Le Chevalier (Seine-Inférieure). — On fait agitation, on promet monts et merveilles qu'on ne tient jamais. Si la moitié de ces promesses se réalisa ent, ils se déclareraient satisfaits.

Le projet de loi en discussion aura pour effet d'augmenter encore les charges qui pèsent sur eux. Il ne supprimerait ni petits bouilleurs et établirait le monopole de l'alcool au profit du gros commerce.

La propriété rurale paie déjà 27 à 28 p. c. de son revenu, veut-on encore augmenter ses charges? Je demande à Roger, ancien président du Sénat, si ce sera sa sanction à ce projet. (Très bien).

Discours de M. Salis

M. Salis. — On a entendu pendant trois jours la défense des bouilleurs de cru et je n'ai pas été convaincu. (Rires). Je ne crayais pas que la question pût soulever tant de réclamations.

Divers projets ont été présentés au moment où le rapport sur la réforme de l'impôt des boissons a été terminé; je rapporte ce scrutin ces projets.

Dans celui qu'il a déposé, M. Turrel a commis de grosses erreurs de chiffres qui ne permettent pas à la Chambre de l'adopter. Tout en ménageant les bouilleurs de cru, il laisse s'ouvrir de larges mesures et porte le droit sur l'alcool à 180 fr.; mais cette réglementation ne supprimera pas la fraude qui grandit tous les jours.

On ne fait une étrange idé. en France du privilège des bouilleurs de cru. La loi du 2 août 1872 ne porte pas du privilège. La loi du 29 mars 1873, plus précise encore, accorde aux propriétaires récoltants de laisser sortir de leurs *celliers*, de leurs magasins ou de leurs caves les moindres quantités de leur sol, les propriétaires ne sont point gênés pour développer leurs distilleries.

A la suite de l'abrogation de la loi de 1872, le bénéfice encaissé par l'Etat fut de 40 millions, alors qu'il n'y avait eu 32 000 bouilleurs.

Depuis le bouilleurs de cru a augmenté depuis cette époque.

Je soutiens que l'année dernière, en Normandie, on a tout brûlé pour faire de l'alcool.

On peut évaluer la somme qui a échappé ainsi aux droits à une centaine de millions.

Depuis quelques années, en Bourgogne, des propriétaires ont pris l'habitude de payer leurs ouvriers agricoles, moitié en argent et moitié en alcool. On les force ainsi au dégradant métier de contrebandier et de trafiquant de boissons, ce qui vaudra le prix de leur salaire (Applaudissements répétés sur un grand nombre de bancs).

M. Salis. — Ce n'est pas vrai, ce n'est pas vrai, c'est sa femme, ce sont ses enfants qui se sont aussi contrebandiers et répandent dans le pays un alcool empoisonné.

INCIDENT

M. Salis. — Voulez-vous savoir ce que vaut l'alcool empoisonné des bouilleurs de cru? Consultez les médecins-experts chargés de passer les conseils de revision ; ils vous diront que 50 pour cent des conscrits de cantonnement ont un gros couvert de taches brunes qui sont les stigmates de l'alcool sur. (Dénégations sur divers bancs. Applaudissements).

M. Salis. — Je suis convaincu que le projet du gouvernement est une ouvre sage et utile.

M. Lalou. — Il est inopportun.

M. Salis. — Celui-ci, mais pour le moment cela n'est pas nécessaire. A mon sens, il faut d'abord attendre les résultats. Le projet du gouvernement donne le moyen, sans avoir recours à l'exercice, d'empêcher la fraude. Il établit l'abonnement, il met une digue à l'envahissement de l'alcoolisme, il diminue l'impôt qui frappe le vin à Paris. La Chambre l'a voté à plusieurs dissentements sur un grand nombre de bancs.)

Discours de M. Delafosse

M. Jules Delafosse (Calvados). — La liberté laissée aux bouilleurs de cru a donné des résultats en accroît n'est pas un privilège, mais un droit. L'agriculteur doit pouvoir transformer son vin en son cidre en alcool comme il transforme son blé en pain. Du reste, nos agriculteurs de l'Ouest transforment en alcool du cidre qui ne peut pas se conserver, et l'Etat voudrait profiter de son malheur, de sa misère, pour le frapper d'un impôt ! (Applaudissements).

Est-ce que les primes de la marine marchande, celles à la sérieculture et celles pour le tabac ne sont pas des privilèges ?

Personne ne les attaque. Pourquoi alors attaquer le privilège des bouilleurs de cru ?

La vigne vraie et sérieuse, la campagne organisée contre les bons lieux de cru, c'est le désir de supprimer la concurrence. On veut sacrifier l'agriculteur au distillateur.

Si on écoute ces grands industriels, ce n'est pas le consommateur qui bénéficiera du dégrèvement : tout le bénéfice ira dans la poche des intermédiaires.

La France sera désormais privée des eaux-de-vie de vin et sera empoisonnée par les alcools d'industrie qui sont des toxiques. L'industrie de l'alcool sera bientôt aux mains de quelques trusts.

Les vos sérieux qui ont la prétention de vouloir conquérir les suffrages du monde agricole, n'auront jamais une milliérme de plus dans ce malheureux intérêt sentiment qu'en votant contre le projet de loi qui est soumis à la Chambre. (Applaudissements.)

Vous vous proposez de faire un acte d'iniquité. Je fais appel à la majorité républicaine et je lui demande de *rejeter* le projet de loi qui nous est présenté. (Exclamations et applaudissements.)

Discours de M. Lannelongue

M. le docteur Lannelongue (Gers). — La santé publique doit occuper le premier rang dans les préoccupations du Parlement; il s'agit de défendre une nation en danger qui grandit tous les jours. (Très bien).

L'alcoolisme emplit les hôpitaux, les prisons et les bagnes ; il stérilise la descendance de l'homme et l'expose ses aliénaux. (Applaudissements).

Je regrette que d'autres spiritueux, extrêmement dangereux, n'aient pas été aussi visés dans le projet.

C'est seulement depuis 1855 que l'alcoolisme a pris le terrible signe que nous lui connaissons.

L'orateur fait un exposé complet de l'alcoolisme et son influence sur la criminalité et la vitalité.

Le séance est suspendue pour un quart d'heure à cinq heures.

A la reprise de la séance, M. Lannelongue continue son exposé des dangers de l'alcoolisme, qui est fréquemment interrompu par les applaudissements.

L'hygiène, dit-il, a fait de grands progrès et améliore la vie des hommes, mais l'alcoolisme menace de détruire ce qui a été fait si difficilement, et cependant on n'en fait pas pour arrêter les ravages de ce fléau. Le moyen le plus simple est de débiter de vins dans lesquels hommes, femmes et enfants vont s'empoisonner.

On dit que l'alcool rapporte beaucoup au budget, c'est vrai, mais c'est un impôt qui est surtout payé par les ouvriers; de l'alcool qui fait le malheur de ces classes ouvrières, qui fait tant de gens incapables de travailler, tous ces idiots, tous ces épileptiques, tous ces aliénés dont le nombre augmente tous les jours.

Quelles sont les mesures à prendre ? Il faut empêcher la contagion, il faut enfermer les malades. L'augmentation de l'impôt sur l'alcool et la diminution du nombre des débits, ne constituent pas une réforme hygiénique. La meilleure loi ne contraindra les bouilleurs de cru ; il faut laisser la liberté complète chez l'individu : il faut établir un contrôle hygiénique chez le bouilleur. Les mesures les comme tibles à la hâte, pourquoi ne surveillerait-on pas les alcools de cru ?

Le devoir des représentants les pays est de protéger l'homme son travail, sa descendance. Le dernier mot de tout appart entra à la sobriété. (Applaudissements.)

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance, qui est fixée à samedi.

La séance est levée à 6 h. 45.

LE CONGRES DES MINEURS

La Journée de 8 heures

Paris, 6 juin. — La séance est présidée par M. Bunte, Allemand. L'ordre du jour appelle la discussion de la question des huit heures.

M. Abraham (Anglais), parle de la concurrence faite aux *mineurs anglais* par les travailleurs des champs ; il se demande si la journée de huit heures étant votée, cette concurrence ne deviendrait pas encore plus grande et si elle ne constituerait pas un danger en faisant baisser les salaires par suite de l'excédent de l'offre sur la demande.

M. Abraham déclare qu'il n'est pas opposé à la journée de huit heures, mais qu'il ne peut la voter au nom des mineurs du nord de l'Angleterre qu'il représente.

M. Hiroux (Belgique) au nom des mineurs du nord qu'il représente également, combat l'idée de faire reglementer par une loi la journée de huit heures ; il est d'avis qu'on ne doit point demander à un gouvernement de voir pouvoir obtenir par la seule force syndicale ; il ajoute que les délégués ont profondément conscience de l'intérêt qui se dégage de cette étude et il résulte que le vote de la journée de huit heures serait nuisible aux intérêts des ouvriers du Darham et du Northumberland, il ne peut donc la voter.

M. Horn (allemand) combat dans un discours très violent les orateurs anglais et demande la journée de huit heures pour les ouvriers de la surface aussi bien que pour les ouvriers du fond, car les Allemands ne peuvent faire de distinction, tous les ouvriers, qu'ils soient du fond ou de la surface, faisant partie de la fédération des mineurs.

M. Horn se livre ensuite à une charge à fond de train contre les délégués anglais, dont l'égoïsme, dit-il, est indigne des délégués ouvriers ; il s'en prend plus particulièrement aux délégués du Durham et du Northumberland qui, parce qu'ils sont un peu plus favorisés que les autres mineurs, veulent séparer leur cause de la cause commune et obtenir des avantages pour eux seuls. (Une partie de la délégation ne fait applaudir cette partie du discours de M. Horn.

L'orateur demande que la situation des ouvriers, surtout des jeunes gens, soit considérablement améliorée.

Parlant ensuite de la proposition des délégués anglais, qui prétendent que la journée de huit heures ne peut pas être réglementée par l'organisation syndicale et non par une loi, M. Horn dit que cette solution est impossible dans b'en des pays et surtout en Allemagne ; il cite comme exemple les mineurs de la Saxe, qu'il représente et dont le syndicat a été dissous à la suite d'un article socialiste publié par son organe officiel.

La séance a été levée à midi 20.

L'agglomération ouvrière et le parti collectiviste ont décidé de profiter de la présence à Paris des délégués mineurs allemands et belges pour leur offrir un punch, qui aura lieu au *Café du Globe* à l'issue du Congrès.

Paris, 6 juin. — A la séance de cet après-midi, M. Manzani, député belge, demande l'extension de la journée légale de 8 heures aux mineurs de la surface. On vote sur une proposition anglaise contenue dans la ire partie de la discussion générale. Tous les délégués sauf ceux des mineurs du Nord votent en faveur de la loi. La 2e partie étendant le même bénéfice de la loi aux ouvriers du jour de nuit a le même résultat. Les Français triomphant.

M. Challemel-Lacour

Paris, 6 juin. — Les journaux du soir se disent autorisés de démentir les bruits qui circulent au profit de M. Challemel-Lacour, président du Sénat. Il est bien possible que M. Challemel-Lacour ne songe pas à briguer la présidence, mais il paraît certain que l'époque est prochaine où il devra quitter la poste élevé qu'il occupe, sa santé en effet, laisse beaucoup à désirer.

Il est sujet à des défaillances dégénérantes et c'est à la suite de l'un d'eux qu'il a fait une chute assez grave. On dit qu'il est même l'objet parfois de dérangements cérébraux. Si malgré tout il continuait à garder la présidence du Sénat il ne pourrait guère siéger jusqu'à la fin de l'année et se verrait forcément remplacé au moment de l'élection du savior.

La mise en liberté de M. Dreyfus

Paris, 6 juin. — M. Camille Dreyfus, ancien député et ancien directeur du journal la *Nation*, condamné pour chantage à un an de prison, a été mis en liberté, hier soir, à six heures. Ayant subi sa peine en cellule, il a bénéficié d'une réduction de six mois de prison.

Nouvelles Étrangères

UN CONFLIT FRANCO-TURC

Constantinople, 6 juin. — Lundi dernier le paquebot *Circassien* de la Compagnie Paquet, arriva de la mer Noire; un passager turc refusa de payer le prix de transport de ses bagages. On alla chercher un officier d'artillerie qui voulut en'ever les bagages de force. Il dégaina et blessa un passager.

Le lieutenant du paquebot, le commandant Boscher, attacha au mat l'officier et le passager récalcitrant, il ne les mentoie aux mains et les y fit passer la nuit. Mardi le gouverneur fure fait informé de ces faits et le grand-maître de l'artillerie fit des excuses à l'ambassadeur de France. Les prisonniers qui avaient été relâchés, ont été remis aux autorités turques.

Chronique Régionale

LA MORT de la sœur de M. Ribot

M. Ribot, président du conseil des ministres, frère de madame veuve Lambert, victime de l'horrible accident que nous avons relaté, est arrivé jeudi à Calais par l'express de 3 h. 30 à la gare centrale où l'attendaient MM. Allapetite, préfet du Pas-de-Calais, Foissey, conseiller d'arrondissement, Charles Dissin, consul de Belgique à Calais, parent de Mme Lambert.

M. Ribot s'est rendu directement à la maison mortuaire.

Ainsi que nous l'avons dit, les funérailles auront lieu aujourd'hui vendredi à 10 heures 1/2 du matin.

LES TIRS DE GUERRE à Dunkerque

Le départ des chasseurs à pied

Jeudi, à quatre heures du matin, le 15e bataillon de chasseurs à pied a quitté Dunkerque pour rentrer à Lille.

A midi il arrivait à Cassel ayant vaillamment fourni une étape de 32 kilomètres.

Arrivée à Lille du 145e

Le 145e, venant de Meubeuge est arrivé à Lille, hier lundi. Il se rend à Dunkerque aux tirs de guerre.

La musique du 43e, le colonel et un grand nombre d'officiers sont allés au devant du régiment sur la route d'Orchies par la porte de Douai.

L'avant-garde et le cantonnement commandé par le capitaine adjudant-major Rossin étaient arrivés à neuf heures du matin et instantanément avaient été mis en possession des billets de logement distribués dans le lar arrondissement, place Philippe, quartiers Sainte-Catherine, Saint André, Saint-Etienne. Cependant les rues avoisinant l'abattoir ayant récemment logé le 27e d'artillerie, le bureau militaire les a exemptées cette fois pour les remplacer par une partie du 2e arrondissement : place du Théâtre et environs.

Il était midi quand le 145e est entré en ville par la rue de Douai, le boulevard des Ecoles et le boulevard de la Liberté.

Sur la place de la République a eu lieu la dislocation.

Le poste de police a été aussitôt installé au corps de garde du palais préfectoral, puis la musique a accompagné le régiment jusqu'à la place de Béthune jusqu'à la place de la Gare où le colonel *Hiller* est descendu à l'Hôtel de Flandre et d'Angleterre.

Les hommes ont été immédiatement répartis dans les logements désignés ; il y a près de quinze ans que Lille n'avait pas eu de soldats à loger. Aussi l'accueil fait aux troupiers a-t-il été très touchant — de la part des petites gens surtout, car bon nombre de gros propriétaires ont envoyé des protestations : « Nous sommes heureux de pouvoir payer plus si on nous en laissait le droit. A cinq heures et demie de pauvres petits soldats rompus de fatigue arrivent encore de par les rues et la mairie était obligée de les faire accompagner par des employés auprès de ceux qui les avaient reçusés, non pour faire appel à des sentiments de patriotisme et d'humanité qu'ils ignorent, mais pour leur imposer les obligations de la loi.

Heureusement qu'il n'a été qu'une exception et presque partout : rues Ste-Catherine, St-André, des Bouchers, de la Barre, les soldats ont été accueillis avec une cordialité dont ils se réjouissent hautement.

A cinq heures, la musique du 145e a donné un concert sur le Kiosque de l'Esplanade, mais il y avait très peu de monde.

Le régiment devait passer encore à Lille la journée d'aujourd'hui samedi, nous espérons que, selon l'usage, le deuxième concert aura lieu sur la Grand'Place.

Hier, au soir, un punch a été offert au Cercle militaire aux officiers du 145e par leurs camarades de la garnison de Lille : plusieurs toasts ont été portés, tous animés du plus ardent patriotisme.

Le 84e

Le 84e de ligne venant d'Avesnes et de Landrecies arrivera à Lille le 10 juin et y séjournera jusqu'au 18 au matin.

Chronique Locale

ROUBAIX

La grève de chez MM. Motte et Delescluse

La grève des ouvriers rameurs de l'établissement Motte et Delescluse frères reste toujours stationnaire, et par ce fait entraîne le chômage d'une centaine d'ouvriers.

Jeudi matin, une délégation de grévistes s'est présentée devant MM. Motte en demandant à leurs patrons de prévenir le contremaître, cause de la grève, pour la quinzaine.

MM. Motte ont répondu qu'ils ne peuvent ouvriers de venir chercher la réponse dans l'après-midi mais ils leur ont alors déclaré ne pas vouloir accepter leurs conditions.

Coups de couteau

Mercredi soir, Mlle Maria Boulens, demeurant 40, rue de Soubise, passait rue de Crouy lorsqu'elle rencontra son ancien courtisan, Eugène Brenet, Belge, demeurant, qui demeure rue Charles-Quint, à Croix.

Il l'accosta et la pria de renouer les relations brisées.

Elle refusa lui répondit assez vivement ce qui rendit Ernest furieux. Il s'arma de son couteau et en frappa plusieurs fois Maria Boulens qui s'évanouit.

Pendant ce temps, le coupable avait pris la fuite.

Des passants relevèrent la jeune fille qui fut transportée dans une maison voisine où elle reçut les soins du docteur De Chabert. La blessure qu'elle a reçue est sans gravité.

Il y a peu de temps, Marie Boulens avait appris que son amant était marié et elle interrompit presqu'aussitôt ses relations avec lui.

M. Broigne, commissaire de police du 2e arrondissement a ouvert une enquête.